



très facile
very easy

N° 5



Boucle de la Nette

6,5 km

Temps pédestre : ± 2h10. Dénivelée cumulée : + et - 117 m



Code de balisage départemental et implantation (cas généraux)

		Equerres directionnelles de soutiens apposées sur certaines balises :		
Boucle locale Circular walk	Itinéraire de liaison Junction Path			
		Aller tout droit Straight on	Tourner à droite Turn right	Tourner à gauche Turn left

	Une balise placée côté opposé à une bifurcation indique « aller tout droit ». <i>Straight on.</i>		Balisage des carrefours, changement de direction. La balise est en général placée dans l'angle que forme le changement de direction. <i>Turn right or left.</i>
	Une première balise avant le carrefour puis une balise de rappel indique « Aller tout droit ». <i>Straight on.</i>		Ce type d'implantation est présente pour contourner une contrainte d'usage en aval et / ou en amont du changement de direction. <i>Turn right or left.</i>

Edition, mise en page : C.C.P.S.P., tous droits réservés.
Cartographie : **se Production**, 05 49 88 14 03
Photographie : M. l'Hoste, E. Szwed (C.C.P.S.P.).

N° 5 Boucle de la Nette

Randonnées équestres interdites : les berges du Lac de la Nette étant interdite d'accès pour les chevaux et engins motorisés, rester attentif aux indications portées sur les cartes. Sur le terrain et dès le panneau d'appel, le fléchage indique également le contournement équestre du plan d'eau par le nord, dans le sens de la boucle.

Randonnés et VTT : obligation est faite de respecter le règlement intérieur d'Epi Dropt, propriétaire du lac, ainsi que l'arrêté du Maire limitant l'accès au plan d'eau.

Ces indications figurent sur les panneaux implantés au départ de la boucle, proche du panneau d'appel. Respecter toutes les indications relatives à la sécurité et à l'environnement figurant sur le règlement intérieur et arrêté municipal ; pour rappel, il est formellement interdit de se baigner et de sortir au abords du lac des sentiers balisés sans engager sa propre responsabilité.



(D) Depuis le panneau d'appel, récupérer le chemin de castine pour rejoindre la route. Continuer tout droit en direction de Monmarvès. Au cimetière, prendre le chemin de droite.

(1) Continuer en remontant le chemin de castine, au vieux chêne ignorer le chemin de droite et faire encore 550 m. Ignorer le chemin de gauche continuer sur le chemin principal et 170 m plus loin, tourner à droite pour redescendre sur 400 m. À la route, tourner à droite puis 200 m plus loin, prendre à gauche à l'intersection. Continuer sur la route en ignorant les chemins. 450 m plus loin, à la croix, tourner à droite pour récupérer le chemin enherbé d'en face.

(2) Continuer sur le chemin principal, sur 570 m. À l'intersection, tourner à gauche. Suivre le chemin dans les bois. 400 m plus loin, passer à côté de la fontaine-lavoir en contrebas. Arrivé à la route, tourner à droite.

(Détour de 100 m : remonter la route à gauche, le caillou menhir se trouve en haut de la butte sur la gauche.)

Suivre la route et passer au dessus du ruisseau de la Nette. 30 m plus loin, tourner à gauche et longer les vergers pour récupérer, 250 m plus loin, le chemin qui remonte.

(3) À l'intersection, tourner à droite et continuer entre les deux rangées d'arbres. Au niveau du chemin escarpé, le descendre vers la droite. Faire 150 m et tourner à gauche au niveau de l'accès vers le lac puis de suite à droite entre les haies. Faire 60 m puis longer le plan d'eau sur 630 m. Retour au panneau d'appel.

Zoom sur les lieux-dits

« **les Barras** » : de l'occitan *barra, clos fermé*. D'anciennes murailles entouraient cet endroit.

« **leytherie** » : agglutination de *teil, tilleul* avec le suffixe *ia* désignant le domaine du tilleul.

« **le Vignal** » : dérivé de vigne, coteau planté de vignes.

« **les Faures** » : du latin *faber, forge*.

D'hier à aujourd'hui...

En chemin, à l'aide de votre carte, repérez le patrimoine. À vous de jouer !

- (c) : curiosité**
- (d) : domestique**
- (e) : lié à l'eau**
- (f) : faune-flore, paysage**
- (v) : viticole**
- (r) : religieux**
- (t) : artisanal**

Cinq sources naissent sur la commune. Celle du Barras a sans doute favorisé l'émergence du bourg de Pecdorot (commune de Boisse).

Le ruisseau qui en sort, sert de limite entre Monmarvès et Boisse. Ce ruisseau se jette dans *La Nette* qui prend sa source à « Péchivard » et alimente un étang avant d'aller se jeter dans *le Dropt*, affluent de *la Garonne*.

Le plan d'eau de *la Nette*, aménagé récemment, constitue une réserve d'eau permettant l'irrigation des terres cultivées. Ce plan d'eau classé en 2^{de} catégorie piscicole abrite de nombreuses espèces comme *le sandre, le brochet, la carpe...* (la pêche y est réglementée) **(f)**.

Un moulin à vent **(t)** dit *de Bideran* dont on aperçoit encore la tour servait, tout comme sur la commune de Boisse, à moudre le grain pour en faire de la farine. Sa présence en sommet de colline s'explique car cela permettait de bénéficier de la force éolienne pour faire fonctionner le moulin.

On retrouve de belles demeures sur la commune de Monmarvès. Au lieu-dit du « Cluzeau » se trouve un manoir construit au XV^e s. et remanié au XVIII^e s. Celui de « Leteyrie » date du XVI^e s.

Visite de Monmarvès

Monmarvès : *mer, (briller)* qui a donné *marmaros (brillant)* ou de l'occitan *merveio (merveilleux)*. Le village a revêtu plusieurs noms au cours des siècles. Il est le seul du département qui ne possède plus d'église.

On aperçoit encore les fondations de l'ancienne église Ste-Marie construite au XII^e s. et correspondant à la moitié sud.

Une Sainte Vierge se trouve sur le site **(r)**.



Curiosités, histoire

À « La Rozière », proche du lavoir **(e)** on entend la présence d'un bélier hydraulique (privé). Inventé en 1797 par Joseph de Montgolfier, le bélier est une pompe à eau automatique qui permet de transporter l'eau à une hauteur plus élevée que celle dont elle provient, par la seule force motrice de l'eau. Ce petit ouvrage en fonte, a été installé durant la moitié du XX^e s à Boisse pour alimenter la ferme de Péchaguillou.

Au lieu-dit du « le Caillou Menhir » se trouve une *Pierre levée* **(c)**. Vestige de l'ancienne civilisation celte ou simple caillou qui a été déplacé ? cela reste un mystère.

Présence d'un *cluzeau* au lieu-dit « les Faures » situés sur la pente de la colline, dominant le plan d'eau de *la Nette*. Ce souterrain n'est plus accessible aujourd'hui et aucune recherche n'a été effectuée. De nombreuses grottes et cavités souterraines sont présentes sur la commune.

Zoom architecture



Les cabanes de vignes : la caractéristique de Monmarvès est la présence de nombreuses cabanes de vignes **(v)**. Ces petites constructions se sont développées avec l'expansion de la viticulture au XIX^e s.

D'architecture modeste, les viticulteurs s'en servaient aussi bien comme remise pour les outils que d'abri lors des intempéries. Ces maisonnettes étaient situées en limite de parcelles. De nos jours, avec l'agrandissement des parcelles agricoles, on les retrouve souvent isolées au milieu d'un champ.

Les pigeonniers : en Dordogne, ces *petits châteaux* pour pigeons ont été construits non loin des parcelles cultivées (afin de fournir des graines aux pigeons) **(d)**. Au XX^e s on élevait encore les pigeons pour leur chair mais aussi car leurs fientes, *la colombine* qui fournissait un engrais très précieux, beaucoup utilisée dans les vignes. Parfois isolés ou intégrés à un mur de ferme, ils ont revêtus plusieurs forme.

Le droit du pigeon : au Moyen-âge, les pigeonniers étaient un privilège réservé aux châtelains. En Aquitaine, ce n'est qu'après la Révolution que ce droit fut accordé à tout propriétaire qui possédait suffisamment de terres pour *que les pigeons trouvent leurs graines sans déranger leurs voisins*.

(< ci-contre) Les fuies : appelés aussi *pigeonnier-greniers*, ces trous d'envol sont intégrés au bâtiment. Créés par des paysans ne disposant que de faibles revenus, les fuies ont la même fonction qu'un pigeonnier classique.